

## **Conclusions**

---

La partie avant du bâtiment est saine et ne présente pas de risque en termes de stabilité.

Néanmoins la fissure dans le pignon du porche devra être réparée.

Par contre, il est impératif de démolir le volume en porte-à-faux sur la Vesdre et ce jusqu'en aplomb du mur de Vesdre.

Remarque :

Lors de la démolition, il est important de prendre les mesures suffisantes pour maintenir le porte-à-faux de l'annexe voisine.

Si celle-ci est instable, un avis de démolition devra également être rédigé.

Rapport rédigé le 31.07.2021 par :

**G. SCHMITS**

*Ingénieur stabilité & construction - coordinateur sécurité-santé - ingénieur conseil*

+32 (0) 498 32 14 41

**BE 0887.477.645**

*Rue Sur la Rochette, 15  
4830 LIMBOURG*

